

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 03 juillet 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Communications.

I-1. Compte rendu d'étape des travaux de construction de la centrale électrique thermique de 120 MW à Maria-Gléta 2 et autorisation pour l'acquisition d'un domaine complémentaire d'environ 3,5 hectares, nécessaire à l'extension du projet.

Il ressort dudit compte rendu présenté par le Ministre de l'Energie, que la construction de ladite centrale est achevée et que le démarrage des différents moteurs a été réalisé avec succès.

Toutes les missions d'évaluation, y compris celles des institutions de financement, rassurent que les travaux sont de bonne qualité et soulignent le respect, par le constructeur, des délais contractuels. La réception provisoire de la centrale peut donc avoir lieu, suivie de sa mise en service effective.

Par ailleurs, la commission chargée d'évaluer les modalités d'acquisition du domaine complémentaire de 3,5 hectares pour faciliter l'extension future de la centrale au projet de 135 MW, a rendu ses conclusions.

Sur cette base, le Conseil a autorisé cette acquisition et instruit les Ministres intéressés à l'effet de sécuriser le domaine.

I-2. Relèves de contingents béninois engagés dans les opérations de soutien à la paix sous l'égide des Nations Unies au titre de l'année 2019.

Notre pays contribue régulièrement aux équipes onusiennes de maintien de la paix. La bonne conduite générale de nos troupes les crédite d'une appréciation positive.

Pour confirmer cette réputation tout en leur permettant de renforcer leur expérience, le Conseil a décidé de procéder aux deux camps de cohésion et aux deux relèves prévus pour le compte de l'année 2019.

I-3. Contractualisation pour la réalisation des travaux d'aménagement et de stabilisation de la berge Sud du fleuve Mono à Gbèkon, et sélection d'un bureau de contrôle et de surveillance de travaux dans la commune de Grand-Popo.

Le site de Gbèkon s'avère particulièrement stratégique pour le développement économique de la côte Ouest de notre pays. Compte tenu des aléas climatiques actuels, une érosion sévère s'observe sur la berge Sud du fleuve Mono et menace l'arrondissement d'Avlo et son patrimoine écologique.

Pour atténuer ce phénomène en attendant la mise en œuvre de la phase Ouest du projet de protection de la côte, qui prend en compte toute la commune de Grand-Popo, il est prévu la réalisation de travaux d'urgence. Ceux-ci consisteront en :

- 1- un dragage fluvial de sable ;
- 2- l'épandage du sable sur une surface de trois hectares quatre-vingt-huit centiares (3,88 ha) ;
- 3- la réalisation d'une digue aux fins d'absorption des eaux de ruissellement et de leur conversion en infiltration verticale ;
- 4- la mise en terre de plants de palétuviers aux fins de réalisation d'une surface de 13.095 m² de mangrove sur toute la longueur nord de l'ouvrage ; et

5- un suivi environnemental pour la préservation des habitats écologiques et des écosystèmes.

Le Conseil a autorisé la réalisation des travaux et le recrutement d'un bureau d'études pour en assurer le contrôle.

I-4. Financement du plan d'intervention prioritaire dans la réserve de biosphère transfrontalière du parc national W.

Ce Complexe, d'une superficie de 7.623 km², fait l'objet d'une forte pression démographique avec des activités illicites de braconnage, d'élevage, de pêche et d'exploitation forestière.

Préoccupé par cette situation, le Gouvernement a mis en place un plan d'intervention prioritaire dont une partie du financement incombe au budget national et, le reste, à la Fondation des Savanes ouest-africaines (FSOA), partenaire stratégique du projet.

Appréciant l'urgence de la mise en œuvre de ce plan, le Conseil a autorisé le décaissement de la contrepartie béninoise qui s'élève à la somme de trois cent quarante-sept millions trois cent soixante-et-un mille huit cent quarante (347.361.840) FCFA.

I-5. Contractualisation pour la mobilisation des ressources et la réalisation des travaux de construction du complexe touristique de la Marina et des infrastructures auxiliaires à Djègbadji dans la commune de Ouidah.

Ce projet, confié à l'entreprise YUNNAN Construction and Investment Holding Group Co LTD à la suite du Conseil des Ministres du 27 juin 2018, a fait l'objet d'une optimisation et d'un redimensionnement à l'issue desquels les montants ont été revus à la baisse.

Il vise la valorisation du potentiel touristique autour de "la porte de non retour", lieu important du tourisme mémoriel. Dans ce cadre, il est retenu, entre autres infrastructures à réaliser :

- des jardins publics appelés « jardins du souvenir » ;

- un hôtel thématique de cent cinquante (150) chambres ;
- un bateau de la mémoire appelé « bateau du départ » ;
- un village artisanal, des boutiques, des restaurants.

Les Ministres intervenant dans la mise en œuvre du projet sont instruits de procéder à la signature du contrat avec l'entreprise et d'accomplir toutes les diligences nécessaires au démarrage effectif et au suivi rigoureux des travaux.

I-6. Rénovation des comptes économiques selon les recommandations du Système de Comptabilité nationale 2008 des Nations Unies.

Le Gouvernement a entrepris, depuis mai 2016, la mise en œuvre de ce nouveau système de comptabilité nationale. L'exercice permet d'une part, de se conformer aux normes internationales et, d'autre part, d'ajuster la pertinence des agrégats macroéconomiques en s'adaptant aux nouvelles réalités résultant de l'évolution structurelle de l'économie.

Pour ce faire, et conformément aux normes internationales, l'année de base choisie est 2015 contre 2007 pour les anciens comptes. Ce choix est motivé entre autres, par la disponibilité des données plus récentes issues notamment du 4^{ème} Recensement général de la Population et de l'Habitat, et de l'enquête EMICOV 2015.

Au terme des travaux conduits avec l'assistance technique du Fonds Monétaire international, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, les principaux résultats obtenus pour l'année 2015 affichent :

- une valeur du PIB qui s'établit à 6732,8 milliards FCFA contre 4926,4 milliards FCFA dans les anciens comptes élaborés sur la base du système de comptabilité nationale 1993, soit une hausse de 36,7% ;
- une contribution plus importante des secteurs primaire et tertiaire au PIB, soit respectivement 26,4% et 49,2% contre 22,1% et 45,8% dans les anciens comptes ;

- une contribution du secteur secondaire au PIB pour 16,4% contre 21,2% dans les anciens comptes.

Par ailleurs, les résultats de ces travaux révèlent principalement, en 2018 :

- un taux d'endettement de 41% contre 56% dans les anciens comptes ;
- un taux de contribution fiscale de 10,2% contre 14% précédemment ;
- un déficit budgétaire de -2,9% contre -4% suivant l'ancienne méthode ; et
- un déficit courant de la balance des paiements de -6,8% contre -9,3% anciennement.

Le Conseil a pris acte de ces résultats et instruit le Ministre de l'Economie et des Finances d'assurer la diffusion de cette nouvelle série des comptes économiques.

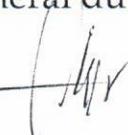
II- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé l'organisation, à Cotonou, du 30 au 31 juillet 2019, de la 19^{ème} réunion du Comité des Ministres du projet de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIN-OURO.-